

# SAINT-PAUL RENFORCE LA SÉCURISATION DE LA BAIGNADE

**Présentation du filet amovible expérimenté dans la  
baie de Saint-Paul et de l'extension du filet des  
Roches Noires**



## **Sommaire**

- Saint-Paul renforce la sécurisation de la baignade** **Page 3**
  
- Le filet amovible de baignade installé en baie de Saint-Paul** **Page 6**
  - ◆ Le projet détaillé** **Page 6**
  - ◆ Créer une nouvelle zone de baignade** **Page 7**
  - ◆ Alléger la pression sur la zone balnéaire** **Page 7**
  - ◆ Continuer à sécuriser grâce aux filets** **Page 7**
  
- La surface de baignade doublée aux Roches Noires** **Page 8**
  - ◆ L'implication des agents de la CISAN** **Page 8**
  - ◆ Un déploiement amélioré** **Page 9**

## **Saint-Paul renforce la sécurisation de la baignade**

**Saint-Paul renforce la sécurisation de la baignade. La Municipalité pose un nouveau jalon vers cet enjeu crucial avec le filet de baignade amovible expérimenté dans la baie de Saint-Paul et l'extension du filet de baignade des Roches Noires.**

**Aux Roches, la surface de baignade double quasiment, passant de 2 700 mètres carrés à 5 100 mètres carrés. Soit une augmentation de la superficie de 90%.**

Une nouvelle étape résolument tournée vers la mer présentée ce vendredi 21 octobre 2022 Place du Débarcadère par Virginie SALLÉ. Le Maire de Saint-Paul, Emmanuel SÉRAPHIN, la charge de le représenter en tant qu'Adjointe au Bassin de vie de Saint-Gilles-les-Bains, déléguée à la sécurisation des activités nautiques. La Sous-Préfète de Saint-Paul, Sylvie CENDRE, et le Directeur du Centre Sécurité Requin, Willy CAIL, participent à cette présentation.

Ce bilan intervient 27 mois après l'arrivée de la Municipalité. **Cette ambition forte pour la mer se traduit avec ces deux projets concrétisés** dans plusieurs zones du littoral. Il s'agit d'un engagement de mandature supplémentaire respecté, conformément à la feuille de route validée par la population de l'ensemble du territoire de Saint-Paul en 2020.

**Depuis plus deux, ans une nouvelle dynamique est engagée. Le filet de baignade amovible de la baie de Saint-Paul illustre cette impulsion.** Les travaux menés sur le site retenu, au Sud du Débarcadère, débuteront la semaine du 24 octobre 2022. La fin de l'installation des filets est prévue fin novembre.

La phase de test commencera à ce moment-là. Cette période de test de 4 à 6 mois variera selon les résultats obtenus.

**Le tracé du filet s'étendra sur environ 200 mètres linéaires à une profondeur maximale de près de 2 mètres 50.** Cette surface équivaut à trois piscines olympiques. Les équipements de ce filet sont conçus et produits localement à La Réunion.

**L'objectif est de tester la possibilité d'une zone de baignade dans la baie de Saint-Paul. Ce filet expérimental permet de concilier trois enjeux.**

Si cette expérimentation fonctionne, ce filet remplira un premier objectif, celui de **créer une nouvelle zone de baignade** sur Saint-Paul, au sein de cette magnifique baie, en période d'été austral. Nous **le déploierons dans les périodes de haute saison. Cela redonnera encore plus d'attractivité à Saint-Paul.**

**En déployant un tel équipement, la pression sur le littoral de la zone balnéaire sera considérablement allégée. Il s'agit d'investir pour renforcer l'accès à la mer et sauvegarder le littoral.** Cette volonté de préservation de la biodiversité se traduit par l'opération de reboisement de l'Hermitage-les-Bains qui entre dans notre plan 100 000 arbres.

**Cette nouvelle zone baignade élargira l'offre sur le territoire et réduira l'érosion de la plage et la pression sur le littoral.**

Reboisement et baisse de la présence de la voiture, mais aussi reprofilage du haut de plage et donc proposer une autre zone de baignade entrent dans notre stratégie de lutte contre l'érosion et le recul du trait de côte.

**L'ultime axe de ce triptyque vise à continuer l'expérimentation autour des filets. L'ambition assumée reste de sécuriser toujours plus les activités nautiques grâce au système de filets améliorés et adaptés.** C'est un engagement de mandature que nous tenons. Il s'agit de favoriser le retour à la mer et d'augmenter les équipements qui permettent la baignade.

**Ce projet donnera également des éléments techniques pour savoir comment rendre plus efficaces les filets existants de Boucan Canot et des Roches Noires.** Le retour d'expérience contribuera à les optimiser, à les améliorer et à ouvrir plus longtemps ces zones de baignade.

**Le deuxième enjeu central concerne l'extension du filet de la plage des Roches Noires. La superficie de la zone de baignade a été augmentée de 2 700 à 5 100 mètres carrés, soit une extension de 90% avec une surface quasi doublée.**

**Cette optimisation vise à augmenter le nombre de jours de baignade sécurisée.** Le fait de reculer le filet, doit permettre de modifier les critères de hauteur de houle pour enlever le dispositif. **À houle identique, la différence de tracé permettrait de conserver le filet 10% de temps en plus. Cela représenterait une augmentation de 20 jours par an.** Ce nombre était de 247 jours d'ouverture en 2021.

**Aux Roches, le confort des baigneurs a été amélioré. La profondeur peut aller jusqu'à 3 mètres.** La zone gagnée est suffisamment profonde pour les nageurs. Le linéaire supplémentaire de filet est de l'ordre de 30 m (soit 20% de plus que le filet actuel). Ce qui ne nécessite pas de changement particulier au niveau des moyens techniques et humains.

**Les 30 mètres supplémentaires n'entraînent pas de surcoût de fonctionnement pour ce qui concerne la vérification.** Le nouveau tracé facilite la vérification par les scaphandriers. Cela compense l'augmentation du linéaire. L'extension de la zone de baignade s'inscrit toujours dans la volonté d'alléger encore plus la pression humaine sur le littoral.



## Le filet amovible de baignade installé en baie de Saint-Paul

**Cette expérimentation vise à tester plusieurs idées d'amélioration portant sur ce type d'ouvrage dans un projet test de grande dimension en baie de Saint-Paul mené durant plusieurs mois par le Centre Sécurité Requin.**

Cela permettra d'établir un guide des bonnes pratiques, les paramètres techniques mais aussi économiques à destination des collectivités désireuses de s'équiper.

**Par ailleurs, ce filet amovible de baignade expérimenté poursuit trois objectifs :**

- Étendre la période d'utilisation avant repli par agitation marine
- Identifier les configurations de déploiement optimales
- Optimiser les moyens à mobiliser sur les différentes configurations de déploiement

### Le projet détaillé

- Un filet amovible situé au Sud du Débarcadère
- Tracé du filet sur environ 200 mètres linéaires
- Profondeur maximale de près de 2 mètres 50
- Surface équivalente à trois piscines olympiques
- Début des travaux la semaine du 24 octobre 2022
- Installation des filets prévue fin novembre avec le début de la phase de test
- Période de test de 4 à 6 mois selon les résultats obtenus
- Équipements conçus et produits localement à La Réunion



## Créer une nouvelle zone de baignade

L'objectif est de tester la possibilité d'une zone de baignade dans la baie de Saint-Paul. Ce filet expérimental permet de concilier trois enjeux.

Si cette expérimentation fonctionne, ce filet remplira un premier objectif, celui de créer une nouvelle zone de baignade sur Saint-Paul en période d'été austral dans cette magnifique baie. Nous le déploierons dans les périodes de haute saison. Cela redonnera encore plus d'attractivité à Saint-Paul.

## Alléger la pression sur la zone balnéaire

En déployant un tel équipement, nous allégerons considérablement la pression sur le littoral de la zone balnéaire. Nous investissons pour renforcer l'accès à la mer et sauvegarder le littoral. Cette volonté de préservation de la biodiversité se traduit par l'opération de reboisement de l'Hermitage-les-Bains qui entre dans notre plan 100 000 arbres. Cette nouvelle zone baignade élargira l'offre sur le territoire et réduira l'érosion de la plage et la pression sur le littoral.

## Continuer à sécuriser grâce aux filets

L'ultime axe de ce triptyque vise à continuer l'expérimentation autour des filets. L'ambition assumée reste de sécuriser toujours plus les activités nautiques grâce au système de filets améliorés et adaptés. C'est un engagement de mandature que nous tenons. Il s'agit de favoriser le retour à la mer et d'augmenter les équipements qui permettent la baignade.

Ce projet donnera également plus d'éléments techniques pour savoir comment rendre plus efficaces les filets existants de Boucan Canot et des Roches Noires. Le retour d'expérience contribuera à les optimiser, à les améliorer et à ouvrir plus longtemps ces zones de baignade.

## La surface de baignade doublée aux Roches Noires

**La superficie de la zone de baignade a été augmentée de 2 700 à 5 100 mètres carrés sur la plage des Roches Noires, soit une extension de 90% avec une surface quasi doublée.**

**Cette optimisation vise à augmenter le nombre de jours de baignade sécurisée.** Le fait d'avoir reculé le filet permet de modifier les critères de hauteur de houle pour enlever le dispositif. À houle identique, la différence de tracé permettrait de conserver le filet 10% de temps en plus. **Cela représenterait une augmentation de 20 jours par an.** Ce nombre était de 247 jours d'ouverture en 2021.

**Aux Roches, le confort des baigneurs a été amélioré. La profondeur peut aller jusqu'à 3 mètres.** La zone gagnée est suffisamment profonde pour les nageurs. **Le linéaire supplémentaire de filet est de l'ordre de 30 m (soit 20% de plus que le filet actuel),** ce qui ne nécessite pas de changement particulier au niveau des moyens techniques et humains.

**Les 30 mètres supplémentaires n'entraînent pas de surcoût de fonctionnement pour ce qui concerne la vérification.** Du fait du nouveau tracé, cela facilite la vérification par les scaphandriers. Cela compense l'augmentation du linéaire.

### L'implication des agents de la CISAN

**Il faut saluer l'implication des agents de la Cellule d'Intervention et de Sécurisation des Activités Nautiques.** Cet agrandissement a été initié et proposé par eux. L'analyse des besoins, des contraintes techniques, du cahier des charges ont été effectués par ces agents scaphandriers en se basant sur le retour terrain, en collaboration avec l'entreprise ID Ocean, fournisseur des filets.

**L'ouverture de la baignade, sur ce lieu majeur de la zone balnéaire à d'importantes conséquences sur l'économie de Saint-Gilles-les-Bains** en raison d'une augmentation de la fréquentation du lieu et donc des commerces. Il a été proposé par la CISAN d'étudier et d'améliorer le dispositif actuel pour augmenter la superficie de la zone de baignade et d'augmenter le taux d'ouverture.



**Ce projet initié par eux constitue un modèle de co-construction, de concertation, et d'utilisation de l'expertise des agents en charge de la réparation et maintenance des filets.** Ce nouveau dispositif fait l'objet d'un suivi quotidien, afin de pouvoir effectuer les réglages nécessaires.

## **Un déploiement amélioré**

**La procédure de déploiement du filet sensiblement différente renforce aussi la sécurité des agents de la CISAN.** Auparavant, la partie émergée du filet au niveau de la plage se déplaçait sur plusieurs mètres au ras du sable à chaque passage de vague.

Cela présente le risque d'être déséquilibré et de chuter, pouvant entraîner des blessures légères. Dans la nouvelle configuration, le filet étant perpendiculaire à la plage sur la partie retour, le risque est réduit de même que la zone de danger.

Malgré une augmentation du linéaire, la profondeur au niveau du filet va faciliter la vérification quotidienne... Par conséquent, la gestion du nouveau dispositif ne demande pas d'augmentation de moyen.

